

Retrouvez par le biais de ce document tous les sujets évoqués lors du premier comité syndical de l'année. Bonne lecture !

## DÉBAT ET RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Le Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu et a permis de mettre en avant les principaux enjeux budgétaires, financiers et organisationnels de l'année 2022.

Cette année, le budget évoluera fortement en section d'investissement. Ce sont **près de 22 millions d'€ de travaux** qui sont envisagés :

Types de travaux	Montant prévisionnel 2022
Démarche performancielle EP (démarrage en mai/juin 2022)	10 M€
Travaux historiques d'électrification et d'éclairage public	4,2 M€ contre 6,5 M€ en 2021
Géoréférencement et réalisation des Investigations Complémentaires et Opérations de Localisation	1,4 M€
Dissimulations	1,1 M€
Maîtrise d'œuvre	1,1 M€
Petits travaux de maintenance	1,05 M€
Mise en place de bornes IRVE	1 M€
Extensions de réseaux	800 000 €
Travaux de renforcement	800 000 €
Remplacement des fils nus	530 000 €
Construction du fond de plan des données topographiques (PCRS)	195 000 €

Les abattements liés aux différents travaux réalisés pour le compte des communes seraient inchangés.

De nombreux marchés seront aussi lancés :

- Marchés de réalisation des Investigations Complémentaires (IC), des Opérations de Localisation (OL) ainsi que les opérations de marquage piquetage et de mesures de localisation ;
- Marchés d'amélioration des classes de précision des réseaux exploités par le SYDER ;
- Coconstruction d'un fond de plan de données topographiques (Plan de Corps de Rue Simplifié).

Une **refonte du catalogue de fourniture** de matériels d'éclairage sera réalisée, afin de proposer des prix plus compétitifs.

Par ailleurs, un schéma **départemental de déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides** sera présenté en 2022.

Le Syndicat souhaite également monter en puissance sur le processus de **récupération des CEE**, notamment dans le cadre des opérations d'éclairage public.

Ces travaux seront financés par des emprunts, pour un montant prévisionnel de 16 millions d'euros. Dans le même temps, le SYDER se désendettera de 12 millions d'€. La situation financière du Syndicat est donc saine.

Si les dépenses de fonctionnement sont globalement maîtrisées, il convient de souligner que le budget sera impacté par une **augmentation très importante des tarifs de l'électricité** sur l'année 2022.

D'ailleurs, dans le cadre de l'appel de charges qui sera effectué dans les prochains jours, une provision sera constituée pour éviter une régularisation trop importante en fin d'année.

En parallèle, il a été rappelé la priorité exprimée lors du dernier comité syndical, à savoir l'amélioration de la qualité et de la réactivité du service proposé aux communes. C'est ainsi que les marchés, notamment de travaux, seront modifiés.

Une mission a été confiée à TILIA pour accompagner l'organisation de la Direction des Services Techniques dont les objectifs sont :

- **Améliorer l'efficacité en formalisant les process, en précisant les outils et les méthodes ;**
- **Assurer la bonne traçabilité des dossiers ;**
- **Conduire les différents projets dans les meilleures conditions de qualité, de respect des délais et de satisfaction des collectivités territoriales.**

## ÉTUDE D'IMPACT DE LA DÉMARCHE PERFORMANCIELLE

La démarche performancielle nécessite de réaliser une étude d'impact pluriannuel puisque le projet d'investissement a un montant prévisionnel supérieur à 50% des recettes de fonctionnement du SYDER.

Pour mémoire, le montant global du projet est estimé à 76 millions d'€ TTC.

L'étude met en évidence les impacts suivants :

- **Financement de 2 postes dédiés** (90 000€ par an) de 2022 à 2025 ;
- **Baisse du coût de maintenance** : estimation à 13€/point lumineux, au lieu de 28€ actuellement ;
- **Baisse des dépenses énergétiques liées à l'éclairage public**. Cet effet est néanmoins à nuancer dans le contexte actuel d'augmentation des tarifs d'électricité (voir annexe).

Vous pouvez retrouver l'étude complète sur votre espace adhérent.  
Pour y accéder, rendez-vous sur le site du SYDER : [www.syder.fr](http://www.syder.fr)

## RAPPORT SUR LA PARITÉ ET PLAN D'ACTION RELATIF À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Bien que la rédaction de ce rapport ne soit pas obligatoire pour les syndicats d'énergie, la direction générale et l'exécutif du SYDER ont souhaité s'inscrire dans cette démarche et dans la promotion de l'égalité professionnelle.

Il met en lumière les points suivants :

- Une paroi de verre existant entre les filières administrative (100% féminine) et technique (87,5% masculine) ;
- Une augmentation de la part des femmes recrutées, entre 2019 et 2021 ;
- Des écarts de rémunération entre contractuels et titulaires, qui s'expliquent par l'âge médian inférieur de ces premiers.

Le plan d'action s'articule autour de 5 axes :

- **Évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération** entre les femmes et les hommes ;
- **Promouvoir l'égal accès** aux femmes et aux hommes aux métiers, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique ;
- **Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale** ;
- **Prévenir et traiter les discriminations**, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, ainsi que les agissements sexistes ;
- **Favoriser une culture de l'égalité**.

## RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'élaboration d'un rapport sur le développement durable n'est pas une obligation pour le SYDER. Pour autant, il prend tout son sens du fait de l'orientation stratégique des politiques publiques menées par le Syndicat d'Énergie.

Il met en évidence les enjeux en matière de développement durable et de transition énergétique, au regard des compétences exercées par ce dernier :

- **Éclairage public** : expérimentation sur 14 communes en 2021 puis déploiement massif de la démarche performancielle à compter de 2022 ;
- **Gaz** : dans le cadre du renouvellement du contrat de concession, le SYDER souhaite créer un fond qui financera des actions locales contribuant à la Transition Énergétique et Ecologique ;
- **IRVE** : un SDIRVE est en cours d'élaboration, afin d'équiper rationnellement et efficacement le territoire du SYDER en bornes de recharge ;
- **Régie chaleur** : depuis sa création en 2009, 10 chaufferies bois ont vu le jour (2 sont en cours de construction). Les projets de chaufferie devraient se multiplier dans les années à venir, notamment grâce au Contrat Chaleur Renouvelable, et également du fait de l'augmentation du coût des énergies fossiles ;
- **Photovoltaïque** : depuis le développement de cette activité en 2016, les demandes d'installation de panneaux n'ont cessé de progresser. En 2021, les installations portées par le SYDER ont dépassé 1 MWC de puissance. L'année 2022 marquera un tournant de l'activité : le Syndicat souhaite massifier sa production, en développant des installations de taille industrielle (ombrières, centrales au sol, ...).

## CONCESSIONS

### ÉLECTRICITÉ - REPRISE DES NÉGOCIATIONS POUR LE RENOUELEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION

Depuis 2018 et la fin du contrat de concession liant le SYDER et Enedis, les deux entités n'ont pas réussi à trouver d'accord sur la signature d'un nouveau contrat. Des contentieux sont actuellement devant les juridictions. Cependant, sans attendre un important jugement du Tribunal administratif de Lyon et éventuellement d'autres instances, le SYDER souhaite reprendre les négociations avec le concessionnaire pour aboutir à la signature d'un nouveau contrat équilibré entre les parties.

Sur la base du modèle national de contrat de concession de 2017, le SYDER va proposer un nouveau projet qui préserve les intérêts des usagers rhodaniens, du SYDER, propriétaire du réseau et de ses communes.

### GAZ - DÉFINITION DE L'AXE DE STRATÉGIE DES NÉGOCIATIONS AVEC GRDF DANS LE CADRE DU RENOUELEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION

Le contrat de concession de distribution de gaz entre le SYDER et GRDF arrive à échéance en juin 2022.

Les discussions se sont engagées avec le concessionnaire sur le partage du bilan et les dispositions du nouveau contrat. Au vu des difficultés rencontrées, et afin d'éviter de se retrouver dans la même situation qu'avec Enedis, le SYDER souhaite d'abord rechercher un accord sur un nouveau contrat équilibré, sur la base d'un bilan comptable partagé et incluant la transition énergétique. A défaut de consensus, le SYDER privilégiera, à l'approche du terme du contrat, une prolongation de ce dernier jusqu'à fin 2029, date à laquelle le gaz transitant dans les réseaux devra comporter un minimum de gaz renouvelable (10 %).

### ÉCLAIRAGE PUBLIC - CONVENTION DE REVERSEMENT DE SUBVENTION ENTRE LA COMMUNE DE BRULLIOLES ET LE SYDER

Dans le cadre des travaux de démarche performancielle sur la commune de BRULLIOLES, cette dernière a sollicité le concours de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

La commune reversera au SYDER la subvention perçue de 60 407€, par le biais d'une convention. Son reste à charge en sera déduit d'autant.

Cette convention permet aux communes ou aux EPCI de déposer des demandes de subventions dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Énergétique (CRTE), pour des travaux réalisés par le SYDER.

### LONGESSAIGNE TRANSFÈRE LA COMPÉTENCE IRVE AU SYDER

La commune de LONGESSAIGNE délègue au SYDER l'installation d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) sur son territoire.

Le savoir-faire du Syndicat dans ce domaine permettra à la commune d'être accompagnée dans son projet de développement d'IRVE par les équipes du SYDER.

Retrouvez via ce lien toutes les informations relatives aux bornes installées :

<https://www.izivia.com/carte-borne-recharge-izivia>

### ORGANISATION DU PROCHAIN COMITÉ SYNDICAL

Le comité syndical a décidé de se réunir le mardi 22 mars 2022, à la salle Claude Terrasse, à l'Arbresle.

Rejoignez-nous !



Facebook LinkedIn

ou sur

[www.syder.fr](http://www.syder.fr)

## LE + INFO PHOTOVOLTAÏQUE APPEL À PROJET DÉSAMANTAGE

Dans le cadre de sa veille sur les financements, le SYDER a identifié un Appel à Projet pouvant intéresser les communes souhaitant développer un projet photovoltaïque en toiture, mais confrontées à la problématique de l'amiante.

La région Auvergne-Rhône-Alpes porte actuellement un Appel à Projet visant à financer les projets de désamiantage de toiture en cas de pose de panneaux photovoltaïques.

Les communes du département, hors Métropole de Lyon sont éligibles, ainsi que les intercommunalités, hors Métropole de Lyon.

L'accompagnement financier est le suivant :

- Aide minimum de 5 000€, plafonnée à 250 000€/bénéficiaire
- Sans isolation de toiture : 50% du montant des travaux, plafonné à 40€/m<sup>2</sup> de toiture désamiantée
- Avec isolation de toiture : 50% du montant des travaux, plafonné à 50€/m<sup>2</sup>
- Un bonus forfaitaire de 20€/m<sup>2</sup> de panneau installé s'applique si l'installation photovoltaïque est de fabrication européenne.

L'appel à projet est consultable sur le site de la Région : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/505/289-financer-des-projets-de-desamiantages-de-toitures-en-cas-de-solarisation-environnement-energie.htm>

« L'ignorance est un crépuscule ; le mal y rode.  
Songez à l'éclairage des rues, soit ;  
mais songez aussi, songez surtout,  
à l'éclairage des esprits. »

Victor Hugo

Le Président  
et les Vice-  
présidents vous  
remercient  
de votre présence  
et vous adressent  
leurs meilleurs  
vœux pour cette  
année 2022.



Rejoignez-nous !



Facebook LinkedIn

ou sur

[www.syder.fr](http://www.syder.fr)